

Le secteur canadien du bœuf fête les cinq ans de l'AECG

Le 20 septembre 2022

Ottawa, Ontario - Le 21 septembre 2022, les éleveurs de bovins canadiens souligneront avec déception et détermination le cinquième anniversaire de la mise en œuvre de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne (UE).

L'Association canadienne des bovins (ACB) demeure un ardent défenseur de l'ouverture de l'accès aux exportations de bœuf canadien vers l'Union européenne. Bien que l'AECG ait créé des quotas pour près de 65 000 tonnes d'accès en franchise de droits pour le bœuf canadien, des obstacles techniques non résolus ont empêché l'AECG de réaliser son plein potentiel.

En 2017, l'ACB avait estimé que lorsque les quotas de l'AECG seraient pleinement mis en œuvre, il y aurait un potentiel d'exportation de 600 M\$ de bœuf canadien annuellement vers l'Union européenne. En 2021, les exportations vers l'UE ont été de 1 450 tonnes évaluées à 23,7 M\$. L'ACB prévoit un total similaire pour 2022.

« Nos exportations vers l'Europe sont minimes, bien loin de ce que nous attendions et certainement bien inférieures à la quantité de bœuf que l'Europe envoie au Canada », a commenté Reg Schellenberg, président de l'ACB.

Le déséquilibre dans le commerce du bœuf entre le Canada et l'UE est frappant. En 2021, l'Europe a exporté 16 295 tonnes de bœuf d'une valeur de 100 M\$ au Canada et pour chaque livre de bœuf canadien exportée en Europe, le Canada en a importé onze. En 2022, ce déséquilibre est passé à un ratio de 17 pour 1.

« Malgré les résultats décevants obtenus jusqu'à présent, l'ACB reste déterminée à débloquer le potentiel commercial de l'UE », a déclaré M. Schellenberg.

Le principal problème est que l'UE ne reconnaît pas le système canadien de salubrité alimentaire dans son ensemble. Au lieu de cela, elle impose ses propres exigences au Canada, ce qui fait que, lorsque nos cadres réglementaires ne sont pas complètement alignés, les transformateurs canadiens doivent modifier leurs procédés pour les expéditions spéciales en Europe, puis revenir aux exigences canadiennes. Il en résulte une augmentation des coûts qui, dans une large mesure, rend l'exportation de bœuf vers l'Europe non rentable.

Des représentants de l'ACB se sont rendus à Bruxelles la semaine dernière pour discuter des solutions permettant de surmonter ces obstacles. L'ACB a soumis des preuves scientifiques expliquant pourquoi l'UE devrait reconnaître l'efficacité de notre système. Nous espérons que leur examen de la science aboutira à une approbation de notre façon de faire. Une telle approbation ouvrira la voie à une croissance bénéfique du commerce bilatéral de bœuf entre le Canada et l'UE à l'avenir.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Michelle McMullen
Directrice des communications
Association canadienne des bovins
403-451-0931 | mcmullenm@cattle.ca